

Collectif STOP aux CANCERS de nos ENFANTS

Sainte Pazanne le 14/03/2022

www.stopauxcancersdenosenfants.fr

A Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Objet : Demande d'arrêt du projet d'implantation d'éoliennes au nom du principe de précaution

EN ANNEXE

Toutes les analyses et les sources qui nous ont permis d'affirmer les éléments de ce dossier sont en ligne sur notre site internet www.stopauxcancersdenosenfants.fr et en annexes :

- Document 1 : Tableau cancers pédiatriques - 2 pages
- Document 2 : Audition Elisabeth Borne - 1 page
- Document 3 : Présentation chiffres cluster - 3 pages
- Document 4 : Séismes - 4 pages
- Document 5 : IRSN - 2 pages
- Document 6 : CIRC - 2 pages
- Document 7 : ANSES - 15 pages
- Document 8 : Avis ARS projet parc éolien Sainte Pazanne - 6 pages
- Document 9 : Annexes 1, 2, 2a, 3, 3a - 60 pages
- Document 9 bis : Annexe 13 - 5 pages
- Document 10 : Etude canadienne infrasons - 23 pages
- Document 11 : Etude norvégienne usure des pales éoliennes - 20 pages
- Document 12 : Etude danoise - 7 pages
- Document 13 : Témoignage de Joseph BECHU Géobiologue - 2 pages
- Document 13 BIS : Rapport EXPOSOM4 ACT - 10 pages
- Document 14 : Témoignage d'Alexandre Rusanov Géologue - 1 page
- Document 15 : Témoignage Vétérinaire - 2 pages
- Document 16 : Témoignages recueillis par Sioux Berger - 7 pages
- Document 17 : « Les chevaux buvaient-ils l'électricité des éoliennes » - 3 pages
- Document 18 : « les éoliennes et lignes à haute tension, dangereuses pour les animaux ? » - 3 pages
- Document 19 : Article « Un éleveur laitier de l'Aisne rend les éoliennes et une ligne à haute tension responsables de ses difficultés » - 2 pages
- Document 20 : Article « des éoliennes qui siffleraient à l'oreille des chevaux » - 1 page
- Document 21 : Textes Principe de précaution - 3 pages
- Document 22 : Le principe de précaution et syndrome éolien - 250 pages (Envoyé par mail)
- Document 23 : Copie de nos correspondances avec monsieur le préfet de Loire Atlantique- 5 pages
- Document 24 : Article Ouest France – Le Collectif reçu par Francois Hollande - 1 page
- Document 25 : Communiqué de presse Audition du 19 novembre Sandrine Josso - 2 pages
- Document 26 : Article Ouest France « Cancers pédiatriques : le collectif auditionné » - 1 page
- Document 27 : Délibération St Mars de Coutais - 2 pages
- Document 28 : Délibération St Hilaire de Chaléons, projet éolien ROUANS- 1 page

Document 28 **BIS : Délibération St Hilaire de Chaléons, projet éolien CHAUMES EN RETZ- 1 page**

Document 29 : **Délibération Chauvé - 1 page**

Document 30 : **Article avis défavorable parc éolien de Chalonge - 1 page.**

Document 31 : **Avis défavorable du commissaire enquêteur commune de Vay - 1 page**

EN PREAMBULE

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Il est important de souligner que notre action **ne s'inscrit pas dans une démarche anti-éoliennes**, et il n'est pas question de dire que l'éolien déclenche à lui seul des cancers chez les enfants, mais il est important de le prendre en compte comme un facteur de risque supplémentaire réel dans ce **cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers pédiatriques**.

POURQUOI NOUS NOUS MOBILISONS CONTRE LES EOLIENNES DE NOTRE SECTEUR ?

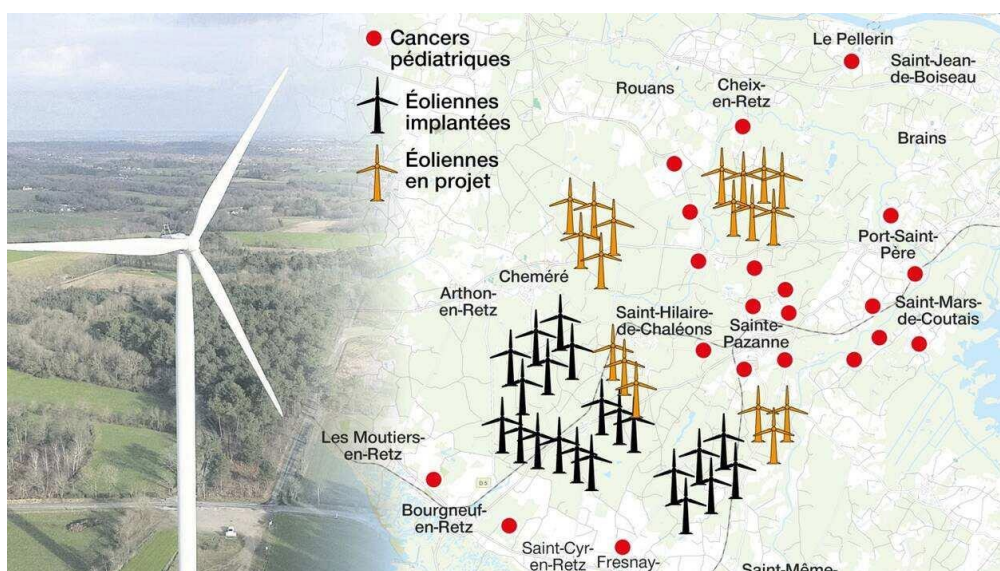
Nous le savons, la problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur est multifactorielle, **nous ne nous interdisons aucune piste pour en rechercher les causes**.

Nous avons constaté les premiers cas de cancers pédiatriques en 2015 et le phénomène s'est amplifié après la mise en service des premières éoliennes puis celles de Sainte Pazanne en 2016.

Entre 2015 et 2021, **il ne s'est pas passé pas 6 mois sans qu'un enfant ne déclare un cancer** sur un secteur de 15 km autour de Sainte Pazanne. Aujourd'hui, **25 familles sont touchées**.

(Cf Document 1: tableau des cancers pédiatriques).

La carte ci-dessous où sont placés les sites éoliens existants, ceux en projet et les cancers pédiatriques sur notre secteur est frappante.



Parc éoliens existants :

- Mise en service décembre 2013 : Moulin Hachet à Bourgneuf : **6 éoliennes.**
- Mise en service janvier 2016 : Maison Bertin à Saint Hilaire : **3 éoliennes.**
- Mise en service juin 2016 : Le Breil à Sainte-Pazanne : **6 éoliennes.**
- Mise en service juin 2016 : La Milsandrie à Saint Hilaire : **6 éoliennes.**

Parcs éoliens en projet :

- Les Morandinières à Saint Hilaire : **3 éoliennes** demandées, dépôt 08/03/2007. **Prorogation accordée** le 25/03/2019
- Le Bois Flamberge à Sainte-Pazanne : **3 éoliennes** demandées dépôt 08/02/2021.
- Chaumes en Retz : **5 éoliennes** demandées, dépôt 29/06/2016 **et autorisées** le 25/06/21.
- Rouans : **7 éoliennes** demandées, dépôt 08/12/2017 **et autorisées** le 11/01/21.

Le visuel d'encerclement autour du cluster de cancers pédiatriques est net. Si les projets en cours venaient à voir le jour, notre secteur se retrouverait alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant serait catastrophique.

Elisabeth BORNE – Ancienne Ministre de la transition écologique et solidaire - lors d'une audition le 19/02/20 dénonçait le **développement anarchique des éoliennes**:

*“Je ne comprends même pas qu'on ait pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de tailles, de formes variables qui donnent une saturation visuelle, voir un **phénomène d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.***

*Donc, vraiment, on est en train de travailler avec les élus concernés (...) pour changer les règles, pour s'assurer qu'on arrive à **définir des zones propices et d'autres qui ne le sont pas** »
(Cf [document 2](#) : Audition Public Sénat)*

LA REMISE EN CAUSE DU CLUSTER DE CANCERS PEDIATRIQUES...

Il convient d'expliquer **pourquoi d'après Santé Publique France, il n'y a plus de cluster**, quand le collectif Stop aux Cancers de nos Enfants dénombre **encore plus d'enfants atteints de cancers.**

Le terme de « cluster » a été remis en cause par l'ARS et Santé Public France le 23 septembre 2020 par voie de presse.

Les arguments de SFP pour écarter ce terme de cluster sont basés sur :

- **Un élargissement de la population globale retenue** qui entraîne de fait une dilution des cas.
- **Les repères temporels et spatiaux sont allongés.** Ils ont lissé non plus sur 5 ans (2015-2020), mais sur 13 ans (2005-2018), alors même qu'ils nous annoncent qu'avant 2015, il n'y avait pas, ou très peu, eu de cancers d'enfants sur notre territoire.

- Ils ont également recréé des cantons, qui n'existent plus aujourd'hui, **permettant ainsi de diviser notre secteur en 3.**

En conséquence de quoi, le taux d'incidence devient nul, Il n'y aurait donc pas de cancers d'enfants sur notre secteur !!

Mais cet habile tour de passe passe ne laisse cependant pas de place au doute, **le nombre d'enfants touché est factuel, il y a bien une sur-représentativité des cas de cancers pédiatriques** sur notre secteur et si nous sommes donc dans la « norme » par rapport à la moyenne nationale, **cela laisse à penser que la situation des cancers pédiatriques est alors dramatique en France.**
(Cf [document 3 : Présentation chiffres cluster](#))

Lors de l'enquête publique du projet de parc éolien de ROUANS, vous avez tenu compte, monsieur le commissaire enquêteur des éléments de notre dossier. Vous avez émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : *« Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la **résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne**, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques... »*

Cette soudaine remise en cause du cluster a sans nul doute facilité la prise de décision du préfet, donnant son accord aux nouveaux parcs éoliens en cours.
Pas de cluster à résoudre = pas de risque sanitaire...

CE QUI CARACTERISE LE SOL OÙ LES PROJETS EOLIENS SONT PREVUS ET IMPLANTES

UN SOL GRANITIQUE ET SCHISTEUX davantage conducteur.

Dans un article Ouest France du 09 février 2020, Jean-Yves Grandidier, patron du groupe français Valorem, indique que les maladies signalées *« se manifestent surtout sur un sol granitique »*.

ZONES FORTEMENT HUMIDES : conductrices des champs électromagnétiques générés par les câbles souterrains.

Notre territoire est encerclé d'eau (Cf [carte ci-dessous](#)):

- **1** - La Loire,
- **2** - Les marais de Vue et de l'Acheneau (Rouans/Cheix)
- **3** - l'Acheneau
- **4** - « les îles enchantées » quadrillées de canaux.
- **5** - La Blanche et **6** - le Tenu, rivières qui traversent le secteur
- **7** - le lac de Grand Lieu et ses marais
- **8** - les marais de Bourgneuf en Retz
- **9** - l'Océan Atlantique
- A cela s'ajoute une masse d'eau souterraine observée dans l'étude d'impact du dossier PAZ'EOLE: *« Une nappe de socle à écoulement libre dans lesquelles des intrusions d'eau saline sont observées »*.
- En hiver, ce secteur connaît de **fréquentes inondations**, aggravant la problématique de cette zone déjà naturellement humide.

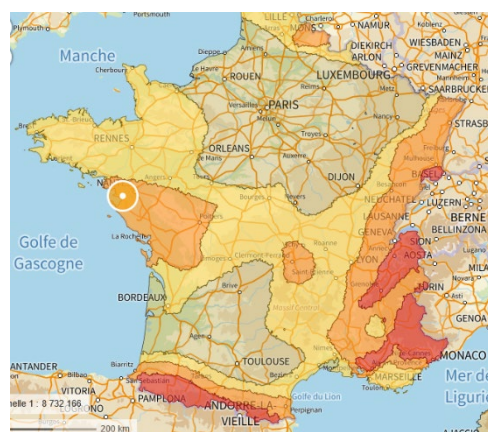


Source : Géoportail

UN SOL FISSURE, FRACTURE par la présence de nombreuses failles.

- Ces failles bougent en permanence :
Nous sommes dans une **zone sismique** (environ 80 séismes par an sur le pays de Retz)

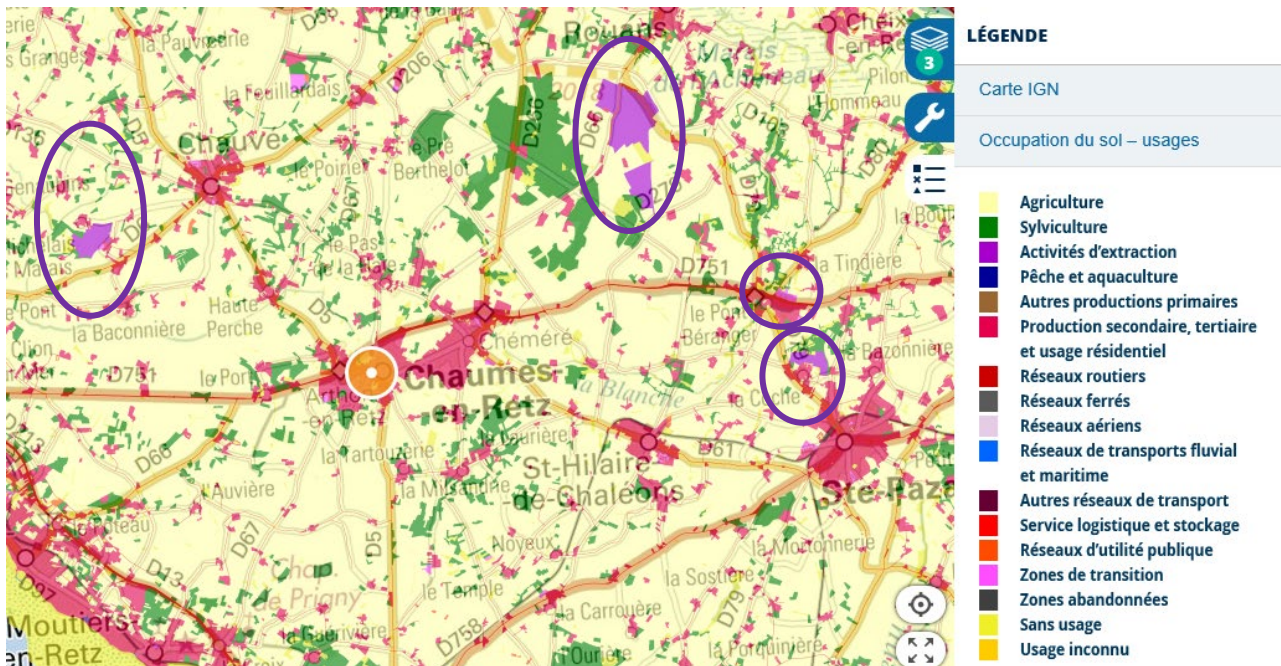
Selon Mickaël BONNIN, sismologue à l'observatoire des sciences de l'univers Nantes-Atlantique : « Nous sommes sur le massif armoricain, une croûte ancienne qui n'a pas bougé depuis 300 millions d'années, mais qui est pleine de petites failles. Et ces failles, elles bougent (...) Comme il y a des failles un peu partout, il y a aussi des tremblements de terre un peu partout sur le territoire : la croûte se casse un peu partout » [\(Cf Document 4\)](#)



- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte

Source : Géoportail

- A cela s'ajoute la **présence de carrières**.
Ces 2 derniers facteurs qui ont pour conséquence de modifier le sous-sol en permanence et perturber les chemins d'eau souterrains et nappes phréatiques



Source : Géoportail

PRESENCE DE RADON nous sommes en zone 3, le seuil maximum de remontées de radon accentuées par les carrières, les séismes et nos failles en perpétuels mouvements.

L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) confirme que « *Les communes à potentiel radon de catégorie 3 - dont la commune de Sainte-Pazanne (Loire Atlantique) - sont localisées sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont plus élevées.* »
(Cf Document 5 - Exposition au radon et cancers pédiatriques : Le point suite au fait d'actualité à Sainte-Pazanne)

POURQUOI S'INQUIETER DES IMPLANTATIONS D'EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR ?

En fonctionnant, les éoliennes produisent des champs électromagnétiques et des infrasons.

CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES FACTEURS DE RISQUE AVERES :

Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro tesla.
(Cf Document 6 : CIRC Classification substances cancérigènes)

Dans le dernier rapport de l'ANSES d'avril 2019 (Cf Document 7: Avis de l'ANSES saisine n° 2013-SA-0038), Il est indiqué que :

- « d'après l'ensemble des données disponibles sur les effets sanitaires de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences, les travaux d'expertise collective permettent de conclure à un effet possible de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences sur la leucémie infantile, même si les études publiées après 2010 retrouvent moins fréquemment ce lien » ([Document 7 : page 6/15](#))
- « l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles a été mise en évidence dans des études épidémiologiques ayant estimé l'exposition aux champs électromagnétiques par la distance aux lignes » ([Document 7 : page 10/15](#)).

L'ARS, dans son avis rendu sur les projets éoliens de Chaumes en Retz et de Sainte Pazanne, indique d'ailleurs sur le sujet des champs électromagnétiques :

« Dans un contexte particulièrement sensible, lié aux investigations portant sur l'agrégat spatiotemporel de cancers pédiatriques sur Sainte-Pazanne et ses alentours, je tiens à vous apporter les précisions suivantes quant à l'enjeu sanitaire relatif aux champs électromagnétiques, notamment pour les futures liaisons entre les éoliennes et le réseau électrique.

Par application d'un principe d'attention, l'instruction (...) préconise la formalisation de manière non contraignante, d'une zone de prudence, où serait dissuadée la construction d'installations accueillant de jeunes enfants dans un rayon où le champ magnétique est supérieur en moyenne sur 24 heures à 0,4 µt

Au vu des éléments disponibles sur l'évaluation des risques, sur lesquels pèsent de fortes incertitudes et sur les enjeux économiques, il paraît donc pertinent de recommander aux collectivités territoriales et aux autorités en charge de la délivrance des permis de construire, d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (...) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation, sont exposées à un champ magnétique... »

(Cf [Document 8](#) : avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet PAZ'EOLE de Sainte Pazanne)

D'après ce document, nous constatons que L'ARS convient elle-même que les champs électromagnétiques sont une source de risque possible pour les populations.

LES INFRASONS:

Les éoliennes, en plus des ondes électromagnétiques, génèrent des infrasons à une distance pouvant aller jusqu'à 20 kms

(Cf [documents 9 et 9bis - annexes 1, 2, 2a 3, 13](#): études finlandaises et allemandes sur l'impact sur notre santé des infrasons émis par les éoliennes).

Une étude canadienne récente conclut que le fait de vivre ou de travailler à proximité d'éoliennes peut entraîner des effets néfastes sur la santé des personnes et des animaux.

(Cf [document 10](#) - Wind turbines and adverse health effects: Applying Bradford Hill's criteria for causation)

LA PROPAGATION DE RESIDUS TOXIQUES:

Une étude norvégienne démontre que l'usure des pales d'éoliennes génère 62 kg/an/éolienne de rejets microplastiques. Ces microplastiques sont généralement des résidus de résine « époxy » contenant 1/3 de bisphénol A, reconnu Perturbateur Endocrinien.

(Cf [document 11](#) - [Leading Edge erosion and pollution from wind turbine blades](#))

LES RISQUES DES EOLIENNES LIES A NOTRE GEOLOGIE :

- **Les câbles électriques haute tension pour alimenter les éoliennes**, enterrés dans ces sols granitiques et schisteux, conduisent des champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence qui circulent dans toutes les failles humides de notre secteur.

➔ Dans le projet PAZ'EOLE, les conséquences sanitaires liées aux champs électromagnétiques et aux infrasons sont écartées.

- **Durant la phase de travaux, ces sols seront d'autant plus fissurés** lors des forages effectués pour les fondations, les créations des tranchées pour le réseau de câblage des éoliennes.

➔ Dans le projet PAZ'EOLE, les failles et fissures qui propagent les champs électromagnétiques ne sont pas présentées comme un risque.

Au même titre que les carrières qui contribuent à modifier les sous-sols par les tirs, ne sont pas listées dans les études d'impacts.

- **L'exposition au radon** seul, n'est pas connu comme risque de cancer pédiatrique, mais est un élément de **l'effet cocktail**.

(Cf [Document 5](#) – IRSN)

Une étude danoise (reconnue par Santé Publique France, l'ANSES et l'IRSN lors d'un comité de suivi à l'ARS en 2019) montre que **les champs électromagnétiques, combinés au radon ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile**

(Cf [Document 12](#) : [Rapport de l'étude Danoise](#))

➔ Compte tenu de ce risque, Il est surprenant que dans le projet PAZ'EOLE, le radon ne soit pas mentionné comme un risque pour la santé.

DIAGNOSTICS DE GEOBIOLOGUES

QU'EST CE QUE LA GEOBIOLOGIE ?

Nous sommes en permanence entourés d'ondes, naturelles (veines d'eau souterraines failles radon) ou artificielles (ondes électromagnétiques, antennes relais, WIFI...)

Ces ondes exercent une influence sur notre santé, le travail du géobiologue permet d'harmoniser le lieu en apportant des modifications pour stopper ces nuisances.

Les agriculteurs font ainsi de plus en plus souvent appel aux géobiologues pour intervenir sur leurs bâtiments pour résoudre des problématiques de comportements anormaux ou maladies de leurs animaux.

Notre secteur est particulièrement intéressant à étudier sous l'approche de la géobiologie parce qu'il présente de nombreuses sources, des réseaux d'eau souterrains, des transformateurs, pylônes électriques, éoliennes, voies de chemin de fer, parafoudre....

LEUR CONSTAT SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR :

Nous avons rencontré depuis plus de deux ans huit géobiologues, dont quatre régulièrement mandatés sur notre secteur lors d'implantation d'éoliennes.

Ils sont aujourd'hui tous formels : il ne **peut pas y avoir d'autres sites éoliens sur notre secteur, les facteurs de risques sont trop importants, compte tenu du contexte sanitaire.**

(Cf Document 13: Témoignage de Joseph BECHU Géobiologue

(Cf Document 13 bis: Rapport d'étude géobiologique préliminaire à l'implantation du futur parc éolien Paz'eoie de Sainte Pazanne – Réalisé par EXPOSOM'ACT)

Certains ont d'ailleurs depuis refusé de se positionner sur l'étude de nouvelles implantations d'éoliennes sur le secteur et notamment sur le projet de complément d'éoliennes de Sainte Pazanne.

Dans un article de Ouest France du 29/10/20 ([Cf Document 14](#)), face à des victimes inquiètes, Alexandre Rusanov, ingénieur géologue, spécialiste des nuisances telluriques explique que « *L'implantation de ces nouvelles technologies entraîne des formes de pollutions qui se propagent par les failles du sol ou les nappes phréatiques, particulièrement dans le sous-sol breton. Elles peuvent avoir un impact négatif sur la santé des hommes et des animaux.*

➡ A l'étude des dossiers VALOREM du projet éolien de ROUANS en juillet 2020, de Chaumes en Retz en décembre 2020, et pour le projet PAZ'EOLE sur Sainte Pazanne aujourd'hui, nous avons été très surpris de ne pas voir apparaître aux dossiers, les conclusions détaillées des géobiologues intervenus sur site. Leurs conclusions seraient intéressantes pour savoir si leur rôle est d'accompagner les promoteurs dans le choix d'une zone en suivant leurs rapports **ou de valider la moins pire des solutions d'une zone déjà pré établie.**

CAS CONCRETS ET TMOIGNAGES

Les problèmes de santé et de comportements pour le vivant situés à proximité d'éoliennes se sont **d'abord vérifiés chez les animaux**, qui sont impactés très rapidement car non protégés par leur anatomie.

Nous avons rencontré des agriculteurs, vétérinaires et recueilli et accumulé de nombreux témoignages.

TEMOIGNAGE D'UN VETERINAIRE A SAINTE PAZANNE :

Installé à Sainte Pazanne depuis 2005, le vétérinaire que nous avons rencontré a fait progressivement le lien entre l'implantation de sites éoliens sur le secteur et les conséquences sur la santé des bovins: *« Infections mammaires (mammites) de plus en plus difficiles à traiter conventionnellement, retard de croissance, fortes mortalités, infertilité des animaux et fréquence d'avortement très importante »*

(Cf [Document 15](#), son témoignage complet et ses conclusions)

SITE EOLIEN DES 4 SEIGNEURS :

La situation catastrophique de Mme Bouvet et M. Potiron sur leurs exploitations de Nozay et Puceul au nord de notre département est malheureusement un cas d'école.

Les conséquences de l'éolien sur la qualité et quantité de lait produite, sur la santé de leur cheptel sont connues de tous, notamment de notre préfet de Loire-Atlantique et de nombreux députés.

Ces problèmes ne concernent plus seulement les bovins. Didier et Murielle Potiron affirment en ressentir aussi les effets, eux qui habitent et travaillent sur ce site à longueur d'année. *« C'est une sensation de grande fatigue, qui s'en va dès qu'on s'éloigne, mais aussi des nausées, des céphalées, et même une sensation de brûlure aux yeux pour Murielle »*. Ils sont suivis, comme d'autres, par le docteur TRIPODI, spécialiste en électrosensibilité au CHU de Nantes.

Ce sol autour de Nozay, où se situe ce site éolien des 4 seigneurs, est également granitique, avec des failles humides, comme notre secteur...400 bêtes sont mortes en 8 ans...

Il est envisagé un arrêt de ce parc éolien. Cet arrêt permettra d'affirmer et confirmer les conséquences sur la santé animale et humaine (déjà démontrées par un arrêt antérieur suite à une panne générale sur le site éolien).

D'AUTRES TEMOIGNAGES D'ELEVEURS EN FRANCE :

A l'arrivée de parcs éoliens à proximité des exploitations, les situations sont toujours les mêmes. Parmi les nombreux témoignages que nous avons recueillis et lus : **des vaches qui refusent de boire et dépérissent, chute de production de lait, des avortements, des veaux qui se laissent mourir, des vaches devenues folles, violentes, aux comportements inexplicables, des troupeaux décimés.**

« Lorsque je leur ouvrais les portes, elles se précipitaient au dehors avec une telle violence qu'elles se montaient les unes sur les autres en s'écrasant »

« Certaines génisses se jetaient sur les parois des mangeoires. J'ai même retrouvé des veaux avec les pattes coincées dans le métal, comme s'ils s'étaient débattus sans raison apparente avant de mourir. »

Ce scénario s'est amplifié avec **l'arrivée de la 4G chez certains éleveurs** : les vaches ont perdu le nord au sens propre.

Le propriétaire d'une ferme cernée par 2 antennes relais, 2 postes de distribution électrique, deux lignes électriques de 20 000 volts, un parc éolien, constate : « *J'ai des vaches trop maigres et des vaches trop grosses, sur un même pré. Toutes ont le poil hérissé. Toutes ont des problèmes dans leur sang. Certaines crèvent d'hémorragie en plein champs et le sang pisse par les mamelles.* »
« *Plantez des éoliennes partout dans les campagnes, ajoutez-y la 5 G, et vous n'aurez plus rien à manger, c'est moi qui vous le dis. Avec toutes ces ondes, on touche au vivant en profondeur, et quand le scandale éclatera, ce sera trop tard pour vos enfants.* »

Des effets sur les éleveurs également : **des bourdonnements en permanence dans la tête, des migraines, douleurs au poumon, douleurs musculaires.**

« *Je dormais alors dans ma voiture pour soulager mon corps, ou j'allais parfois dormir chez ma mère, à 25 kms de là, pour avoir au moins des nuits paisibles...* »

Ces éleveurs se **sentent incompris et seuls** face à ces souffrances, soupçonnés de maltraitance animale, beaucoup ont tout perdu.

Pas facile de se faire entendre « *Le mal dont souffre mes vaches n'existe pas. Un peu comme si en 1950 vous aviez affirmé vous-même devant des spécialistes que vous avez un cancer à cause de l'amiante.* »

Certains racontent qu'à un moment, les éoliennes ont cessé de fonctionner « *Pendant tout ce temps, nos vaches se portaient brusquement beaucoup mieux, et notre lait était au top de sa qualité.* »

Quelques citations qui ne laissent pas de marbre :

«*Si les veaux meurent, ça je peux vous le dire, nous aussi, les humains, nous allons avoir des problèmes* »

« *Aujourd'hui j'observe la nature : la rivière, les flaques, les fleurs, et je ne vois ni grenouille, ni escargot, ni têtard, ni abeille, mes vaches sont en hypothermie, et mes génisses sont stériles. J'ai des vertiges, j'ai froid en plein été, des acouphènes, des nausées, les bras qui picotent en permanence. Le vivant se meurt mais en ville on ne le voit pas...C'est un désastre, mais il n'existe pas. Au Nord, on va planter prochainement d'autres éoliennes. Et la 5G arrive. Tout cela va passer par le sol, par les failles d'eau, par les lignes électriques...et s'abattre sur ma ferme.* »

Les abeilles d'un apiculteur déboussolées après l'installation d'éoliennes à proximité de ses ruches.

« *Les abeilles ont une façon de communiquer bien à elles : elles se parlent entre elles notamment par les vibrations et des infrasons imperceptibles pour nous, entre 0 et 500 HZ. Ce mode de communication est très important notamment entre les ouvrières et la reine. Mais lorsque des éoliennes de plus de 100 mètres de haut se mettent à tourner, ces aérogénérateurs émettent des infrasons de mêmes fréquences et les abeilles ne peuvent plus communiquer (...)*

Les abeilles sont cruciales pour la survie de l'humanité et elles sont déjà mises à mal par bon nombre de polluants. Mais si on ajoute à cela des aérogénérateurs partout dans les campagnes, il n'y aura bientôt plus d'apiculteurs... ni d'abeilles »

Ce mal-être est dénoncé par **les éleveurs de chevaux** également. L'eau des abreuvoirs chargée en d'électricité, des déformations physiques, contre-performances, irritabilité...

« L'étude d'une chercheuse de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université Technique de Lisbonne (Portugal), démontre que les éoliennes provoquent des déformations chez les chevaux. Elle s'appuie sur les résultats d'une analyse menée dans un haras situé tout proche d'un champ éolien et dans lequel onze poulains ont développé une **déformation au niveau des jambiers**. D'autres études, tout aussi sérieuses, ont prouvé que les éoliennes pouvaient avoir un **impact au niveau de l'oreille interne des animaux**, donc des **défaillances cérébrales**. Dans les deux cas, impensable pour des chevaux de compétition ! »

[Lire les témoignages complets :](#)

- [Document 16](#) : Témoignages recueillis par Sioux BERGER + liens vidéos
- [Document 17](#) : Article France info du 15/11/20 « Les chevaux buvaient -il l'électricité des éoliennes »
- [Document 18](#) : Article France bleu 20/02/20 « Indre-et-Loire : les éoliennes et lignes à haute tension, dangereuses pour les animaux ?
- [Document 19](#) : Article France info 11/06/20 « Un éleveur laitier de l'Aisne rend les éoliennes et une ligne à haute tension, responsables de ses difficultés »
- [Document 20](#) : Article Ouest France du 28/07/14 « Des éoliennes qui siffleraient à l'oreille des chevaux »

DES DOCUMENTAIRES VIDEOS FRAPPANTS

Complément d'enquête : « 5G l'onde d'un doute »

<https://www.france.tv/france-2/complement-d-enquete/2063337-5g-l-onde-d-un-doute.html>

« Agriculteurs sous tension : l'omerta française » de Nathalie Barbe

<https://www.youtube.com/watch?v=WcYe2Ae89hM>

NOS ACTIONS POUR SENSIBILISER AUX DANGERS LIES AUX EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR

Sur ce même territoire où la santé est en danger, nous avons 4 projets très avancés, de sites éoliens sur le pays de Retz. Toutes les démarches sont enclenchées pour obtenir l'arrêt de ces projets :

ALERTER LES ELUS

Nous avons clairement alerté et averti **les élus rencontrés à plusieurs reprises : leur responsabilité est désormais engagée**. Nous leur avons demandé impérativement l'application du principe de précaution ([Cf Document 21](#) et [Document 22](#) : *principe de précaution et le syndrome éolien*).

- **Auprès de la mairie de ROUANS** - 7 éoliennes au sein du cluster
 - ⇒ Nous vous avons rencontré début juillet et sensibilisé le maire de Rouans et 3 de ses adjointes le 17/07/2020.
 - ⇒ Nous avons répondu massivement à l'enquête publique.

⇒ Vous avez tenu compte des éléments de notre dossier et avez émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : « *Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques...* »

Cet avis était précieux, mais balayé par la remise en question du cluster par SPF.

⇒ Projet autorisé le 11/01/21

- **Auprès de la mairie de Saint Hilaire de Chaléons** - 3 éoliennes au sein du cluster.

⇒ Avis favorable du préfet à la demande de prorogation du bénéfice d'antériorité le 25/03/19.

⇒ Nous avons rencontré Madame le Maire de Saint Hilaire de Chaléons et 2 de ses adjointes le 26/08/2020.

⇒ Pas de nouvelle à ce jour.

- **Auprès de la mairie de Sainte-Pazanne** - 3 éoliennes au cœur du cluster.

⇒ Nous avons rencontré l'équipe municipale le 03/09/2020.

⇒ Le préfet a rejeté le 03/11/20 la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur la commune de Sainte Pazanne

⇒ 15/09/21 RDV avec le comité de pilotage, en présence de Monsieur Le Maire et des représentants de PAZ'EOLE. Nous avons une fois de plus sensibilisé et essayer auprès de PAZ'EOLE, à minima d'étudier un blindage des câbles souterrains afin de réduire la propagation des champs électromagnétiques.

⇒ Le 04/03/22 Nous vous avons rencontré, monsieur le commissaire enquêteur.

- **Auprès de la mairie de Chaumes en Retz** - 5 éoliennes très à proximité géographique des enfants ayant déjà déclaré des cancers.

⇒ Nous avons rencontré le maire de Chaumes en Retz le 10/11/2020, monsieur le commissaire enquêteur le 12/11/2020 et le 10/12/2020.

⇒ Nous nous sommes mobilisés pour répondre à l'enquête publique.

⇒ Nous avons rencontré « **Retz ô lien** », collectif de citoyens sur la commune de Chaumes en Retz et aux alentours et partageons leurs inquiétudes.

⇒ Nous sommes en lien avec le collectif « **les agriculteurs stop aux éoliennes à Chaumes en Retz** » Des exploitants à proximité du futur parc, qui se sont mobilisés ont transmis une pétition.

- **Auprès du préfet de Loire Atlantique.**

Nous avons écrit à plusieurs reprises nos inquiétudes **au préfet de Loire Atlantique** et attendons toujours un RDV.

(Cf [Document 23](#) : copie de nos correspondances)

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Une commission du collectif est en lien avec les agriculteurs sur notre secteur et avec ceux qui rencontrent des difficultés liées à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons rencontré en mars 2021, des membres de la chambre d'agriculture de Sainte-Pazanne, des agriculteurs, des vétérinaires, des géobiologues, des membres du collectif, pour que

nous puissions travailler sur les impacts des champs éoliens sur la santé animale et la santé humaine.

ALERTER VIA LES MEDIAS

La Presse écrite, la radio, la télévision qui nous soutiennent et se font notre relai pour informer, alerter, appuyer, sensibiliser mais aussi questionner.

DES SOUTIENS POLITIQUES

Nous poursuivons nos rencontres de personnalités politiques : **Philippe GROVALET** puis **Michel MENARD** (ancien et actuel président du département Loire Atlantique), **Christelle MORANCAIS** (présidente de région), **Yannick VAUGRENARD** (sénateur), **Sandrine JOSSO** et **Yannick HAURY** (députés), **François HOLLANDE** ([Cf Document 24](#))...afin de les alerter sur la situation sanitaire dégradée sur notre secteur et leur demander leur appui pour l'arrêt de chaque projet de site éolien.

Sandrine JOSSO, députée de la 7^{ème} circonscription de Loire Atlantique est un réel soutien du collectif.

Elle est initiatrice et rapporteure de la commission d'enquête parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale.

Lors de son audition à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2021, le collectif a pu s'exprimer sur les facteurs de risques liés à l'éolien.

[\(Cf Document 25 : Communiqué de presse du 19 novembre Sandrine JOSSO](#)

[Cf Document 26 : Article ouest France du 20/11/2020 « Cancers pédiatriques : le collectif auditionné. »](#))

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE CERTAINES COMMUNES....

COMMUNES VOISINES POUR LES PROJETS DE SITES EOLIENS DE ROUANS ET DE CHAUMES EN RETZ:

- Le conseil municipal de **Saint Mars de coutais** a émis le 09/07/2020 un avis défavorable à l'enquête publique de ROUANS. Certaines de leurs constatations rejoignent les nôtres.
[\(Cf Document 27 - Délibération\).](#)
- Alors que la mairie de **Saint Hilaire** note dans son avis pour ROUANS du 21/07/20, ne pas se prononcer avec 14 abstentions, 3 avis défavorables et 2 avis favorables, pour le projet de CHAUMES EN RETZ, elle donne cette fois le 09/12/20, un avis défavorable (16 votes contre et 3 abstentions)
« ...Mettant aussi en avant des témoignages d'agriculteurs ayant des pertes de bovins suite à l'installation d'éoliennes sur des communes du Nord de département. Les interrogations liées également à la nature des sols notamment sur les éoliennes situées au sud du projet avec la proximité de cours d'eau en lien avec La Blanche. Sachant que le contexte actuel de questionnements sanitaires sur le secteur est très sensible. »
[\(Cf document 28 – Délibération ROUANS\).](#)
[\(Cf document 28 BIS- Délibération CHAUMES\).](#)

- Le conseil municipal de **CHAUVE** pour le projet de CHAUMES EN RETZ a émis le 15/12/2020 un avis défavorable.
(Cf [Document 29 - Délibération](#)).
- Pour les autres communes voisines concernées par ces enquêtes publiques, les avis étaient favorables mais les votes défavorables, les absentions et surtout les réserves prenant en considération les conséquences sanitaires de tels projets se font plus présents dans les délibérations.

PROCHE DE NOTRE SECTEUR : PROJETS AVORTES POUR DES RAISONS SANITAIRES :

- Parc éolien du Chalonge sur la **commune de la Chevalleris**.
Alors que le conseil municipal avait émis un avis favorable au projet, il s'est ensuite interrogé sur la faisabilité du projet et a souhaité obtenir des études, notamment de géobiologie, plus complètes compte tenu du caractère humide la zone concernée. « *Sur la base du PLU (Plan Local d'urbanisme) actuellement applicable, l'implantation d'un parc éolien sur une zone humide est interdite* »
Soulignant les conséquences sanitaires mise en évidence sur le parc voisin de Nozay et des répercussions sociales de ce projet, le conseil municipal émet finalement **un avis défavorable**.
(Cf [Document 30](#) : *Projet éolien, avis défavorable du conseil municipal*).
- Parc éolien vallée du moulin sur la **commune de Vay** : le commissaire enquêteur a émis **un avis défavorable**, concluant « *la question est posée de s'interroger sur l'éventualité d'une influence néfaste du fonctionnement des aérogénérateurs sur la santé publique* »
(Cf [document 31](#) : *conclusion du commissaire enquêteur projet éolien de Vay*)

POUR CONCLURE...

Nos inquiétudes, fondées sur les éléments de ce dossier, nous conduisent à nous positionner contre tout projet éolien sur le secteur du cluster des cancers pédiatriques autour de la commune de Sainte-Pazanne.

En connaissance de quoi, nous vous alertons et avertissons fortement, votre responsabilité est engagée. Nous vous demandons impérativement l'application du principe de précaution en émettant un avis défavorable à ce projet.

Notre avenir doit passer par une transition énergétique, c'est indéniable, mais pas n'importe où et n'importe comment, et encore moins au détriment de la santé de nos enfants, ils sont notre avenir.

Vous l'avez compris, nous sommes déterminés, **la santé de nos enfants est notre priorité**.

Nous vous prions, de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos considérations distinguées et respectueuses.

Le Collectif Stop aux Cancers de nos Enfants.